

Vous présentez des symptômes de maladie ou vous avez été testé positif.

Que faire ?

Mise à jour du 17/03/2022



JE PRESENTE DES SYMPTOMES



Prévenez votre employeur ou le responsable du personnel.



A De légers symptômes ?

Remplissez [l'auto-test en ligne](#). Après l'avoir complété, vous pouvez créer un code pour faire effectuer un test corona au centre de triage ou à la pharmacie.



B Très malade ou un(e) patient(e) à risque ?

Contactez votre médecin généraliste. Il ou elle décidera si un test de corona est indiqué.



AUTOTEST POSITIF



Un résultat positif doit toujours être confirmé par un test PCR.

Demandez un code d'activation pour un test PCR via le centre de contact au 02/214 19 19 ou via <https://sat.info-coronavirus.be/fr/formulaire/autotest>



Passez en isolement.

LE TEST EST POSITIF



Vous êtes confiné(e) à domicile jusqu'à au moins 7 jours après l'apparition des premiers symptômes. Après cela, faites très attention pendant 3 jours. Limitez vos contacts et portez un masque buccal dans les zones intérieures.



Vous reprenez seulement le travail si vous n'avez plus de fièvre pendant trois jours et qu'il y a une nette amélioration de vos symptômes.

LE TEST EST NEGATIF



Vous pouvez reprendre le travail si votre santé le permet.